



MINISTRE DES MINES

Le Ministre

**ARRETE MINISTERIEL N° 0039 /CAB.MIN.MINES/01/2013 DU 04 FEB 2013
MODIFIANT L'ARRETE MINISTERIEL N° 0661/CAB.MIN/MINES/01/2010
PORTANT TRANSFORMATION ET MISE EN CONFORMITE
DE LA ZONE EXCLUSIVE DE RECHERCHES N° LVIII
EN PERMIS DE RECHERCHES N° 12184 DE LA SODIFOR SPRL**

Vu la Constitution, spécialement ses articles 93, 202 point 36 lettre f, 203 point 16 et 221 ;

Vu la Loi n° 007/2002 du 11 juillet 2002 portant Code Minier, spécialement ses articles 10, 12, 43, 47 et 39 à 72 ;

Vu le Décret n° 038/2003 du 26 mars 2003 portant Règlement Minier; spécialement ses articles 145 à 150 ;

Vu l'Ordonnance n° 12/007 du 11 juin 2012 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités pratiques de collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement ainsi qu'entre les membres du Gouvernement ;

Vu l'Ordonnance n° 12/008 du 11 juin 2012 fixant les attributions des Ministres, spécialement son article 1^{er} B points 6 et 14 ;

Vu l'Ordonnance n° 12/004 du 28 avril 2012 portant nomination des Vice Premiers Ministres, des Ministres, d'un Ministre Délégué et des Vice Ministres ;

Vu l'Arrêté Ministériel n° 0661/CAB.MIN/MINES/01/2010 du 16 août 2010 portant transformation et mise en conformité de la Zone Exclusive de Recherches « ZER » n° **LVIII** en Permis de Recherches n° **12184** de la **SODIMICO SPRL** ;

Vu la cession du Permis de Recherches n° **12184** intervenue entre la **SODIMICO SPRL** et la **SODIFOR SPRL** en date du 26 août 2010 ;

Considérant le Procès-verbal de la réunion du 18 décembre 2012 tenue entre le Cadastre Minier et la société **SODIFOR SPRL**, actuelle bénéficiaire du Permis de Recherches n° **12184** ;

Sur avis favorable du Cadastre Minier ;



ARRÊTÉ :

Article 1^{er} :

Est modifié, l'article 2 de l'Arrêté Ministériel n° 0661/CAB.MIN/MINES/01/2010 du 16 août 2010 portant transformation et mise en conformité de la Zone Exclusive de Recherches n° **LVIII** en Permis de Recherches n° **12184**, comme suit :

« Après la mise en conformité, le Permis de Recherches couvert par le Permis de Recherches n° **12184** est composé de **343 carrés** entiers, contigus et uniformes situés dans le Territoire de Sakania, District du Haut-Katanga, Province du Katanga. »

Les coordonnées géographiques des sommets dudit périmètre suivant le Datum WGS84 et la projection UTM, sont :

SOMMETS	COORDONNEES DES SOMMETS					
	LONGITUDE			LATITUDE		
	DEGRE	MINUTE	SECONDE	DEGRE	MINUTE	SECONDE
1	29	48	33.85	- 13	10	00.00
2	29	40	00.00	- 13	10	00.00
3	29	40	00.00	- 13	00	00.00
4	29	48	34.45	- 13	00	00.00
5	29	48	34.37	- 13	00	10.92
6	29	48	35.85	- 13	04	56.58
7	29	48	31.20	- 13	07	24.06
8	29	48	35.45	- 13	08	50.10

Carte de retombe : S 14/29



Article 2 :

Le Secrétaire Général des Mines et le Directeur Général du Cadastre minier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le 04 FEB 2013

Martin KABWELULU

Ampliations

- Cabinet du Président de la République : 1
- Cabinet du Ministre des Mines : 2
- Secrétariat Général des Mines : 1
- Cadastre minier : 1
- CTCPM : 1
- SAESSCAM : 1
- Direction des Mines : 1
- Direction de Géologie : 1
- Direction des Investigations : 1
- Direction chargée de la Protection de l'Environ. : 1
- Div. Prov. des Mines & Géologie du ressort : 1
- Sté SODIFOR SPRL : 1

13